



IOSEPH CARDINALIS DE KESEL
Archiepiscopus Mechliniensis-Bruxellensis

Déclaration officielle

A propos des apparitions de la Vierge Marie à Kibého, il est utile de rappeler ce qui suit :

1. Les apparitions de la Vierge à trois jeunes filles dans le village de Kibého (diocèse de Gikongoro, Rwanda) ont été proclamées authentiques par l'évêque du lieu, à l'époque Mgr Augustin Misago, le 29 juin 2001. Il a déclaré notamment ce qui suit, en sa qualité d'ordinaire du lieu : « *Oui, la Vierge Marie est apparue a Kibého dans la journée du 28 Novembre 1981 et au cours des mois qui ont suivi. Il y a plus de bonnes raisons d'y croire que de le nier. A cet égard, seules les trois voyantes du début méritent d'être retenues comme authentiques: il s'agit de : Alphonsine Mumureke, Nathalie Mukamazimpaka et Marie Claire Mukangango. La Vierge s'est manifestée à elles sous le vocable de "Nyina wa Jambo", c'est à dire "Mère du Verbe": ce qui est synonyme de "Umubyeyi w'Imana", c'est à dire "Mère de Dieu", comme elle l'a expliqué. »*
2. La Vierge de Kibého peut donc être proposée à la vénération des chrétiens.
3. Par contre, toute personne qui se réclamerait des apparitions de Kibého et ferait état de nouvelles manifestations extraordinaires ou surnaturelles ayant eu lieu ou ayant lieu à Bruxelles ou ailleurs dans le diocèse, n'a reçu aucune reconnaissance officielle de la part de la hiérarchie de l'Eglise, en particulier de ma part, en tant qu'archevêque de Malines-Bruxelles ou de Mgr Kockerols, mon évêque auxiliaire pour Bruxelles.
4. A la suite de déclarations précédentes (ma déclaration du 14.3.2006 et celle de Mgr Kockerols du 16.2.2013), je demande aux fidèles du diocèse de ne pas accorder de crédit à ces allégations ou manifestations prétendument extraordinaires ou surnaturelles. Je leur demande aussi de ne pas donner suite à des collectes ou demandes de fonds organisées par ces personnes ou ces groupes de prière.
5. Je demande avec insistance aux membres du clergé, aux responsables pastoraux ainsi qu'à tous les responsables de groupes de prière ou associations religieuses, de ne pas organiser ni accueillir de rencontres ou de célébrations qui mettraient en valeur les personnes ou manifestations citées au §3 et conduiraient ainsi le peuple chrétien dans l'erreur.
6. Le message de Kibého doit être répandu dans le diocèse par des organisations que je reconnais officiellement. Je demande donc à ces organisations de se manifester auprès de moi ou de mon évêque auxiliaire pour Bruxelles.

Bruxelles, le 3 octobre 2017

Jozef Cardinal De Kesel
Archevêque de Malines-Bruxelles